



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

CTSD du 25 novembre 2021

Monsieur le Directeur académique
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD 67,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans ce CTSD pour effectuer le bilan des opérations de carte scolaire.

Pour la **FNEC FP-FO**, celui-ci est malheureusement désastreux. Dans le 1er degré, les postes manquent partout. La dotation 2021 attribuée par le ministre à notre département a des conséquences très concrètes pour les personnels et les élèves.

De nombreux enseignants absents ne sont pas remplacés. Vous n'êtes pas en capacité de faire appliquer les textes officiels de la République face à cette situation déficitaire en moyens de fonctionnement et d'assurer la continuité du service public. Vous vous retrouvez d'autant plus en difficulté que les consignes envoyées par le Ministère en direction des DASEN vous pousse à remplacer de manière prioritaire les formations constellations, laissant au second plan le remplacement des collègues absents pour maladie. La **FNEC-FP FO** ne serait pas étonnée que ces mesures incohérentes viennent à bout de la patience des familles et que la grogne ne se fasse sentir dans les semaines à venir !

En ce qui concerne la situation générale, l'Assemblée nationale a voté, vendredi 5 novembre, la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022. Elle poursuit le régime liberticide permettant au gouvernement d'ordonner des mesures de restrictions parmi lesquelles le passe sanitaire. La **FNEC-FP FO** réaffirme que le passe sanitaire n'est pas un outil de santé publique, c'est un outil de coercition contre les salariés, en particulier à l'hôpital public.

La résolution du Comité Confédéral de la CGT-**FO**, réuni le 4 novembre est claire : **ces mesures liberticides sont inacceptables et doivent être abrogées.**

A ce propos, la **FNEC FP-FO** soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au passe sanitaire, notamment les infirmières et les psychologues. Que cherche le ministre, sinon à affaiblir des professions déjà très touchées par le manque de postes et des conditions d'exercice fortement dégradées, alors que leur mission sont essentielles ?

Nous exigeons qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels et revendiquons la réintégration de tous les personnels suspendus. A ce titre, l'institution n'a pas respecté le cadre réglementaire concernant ces collègues : « La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit que « lorsque la situation mentionnée au premier alinéa du présent 2 se prolonge au-delà d'une durée équivalente à trois jours travaillés, l'employeur convoque l'agent à un entretien afin d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation, notamment les possibilités d'affectation, le cas échéant temporaire, sur un autre poste non soumis à cette obligation. »

Aucun de nos collègues psychologues EDA n'a été reçu après ces fameux 3 jours de suspension et aucune possibilité d'affectation sur un poste non soumis à l'obligation vaccinale n'a été proposée. Comme si vous aviez trop de personnels dans les écoles...

Notre fédération vous demande d'intervenir auprès des services du Rectorat afin que le cadre général mis à jour dans la circulaire fonction publique du 18 novembre soit respecté. A défaut, nous soumettrons cette problématique à l'analyse des juridictions compétentes.

Ce CTSD se tient dans une situation marquée par la dégradation continue du pouvoir d'achat des salariés que nous représentons. + 60 % pour le gaz, + 20 % pour le carburant ... et ce n'est qu'un début prévient le ministre de l'économie Bruno Le Maire le 20 octobre pour qui l'inflation va persister « tout au long de l'année 2022 ». Dans cette situation qui enfonce de nombreux personnels dans une plus grande précarité, le gouvernement doit augmenter immédiatement les salaires et des pensions pour tous, par l'augmentation de la valeur du point d'indice (21,68 % pour compenser les pertes depuis 2000 comme le revendique la FGF-FO).

Mais à rebours, la ministre de la Fonction Publique entend mettre en place un « paquet salarial » d'ici la fin du quinquennat pour accélérer le basculement d'une Fonction Publique statutaire vers la contractualisation. Pour la ministre, le gel du point d'indice est un postulat. Elle veut aggraver le PPCR et développer les primes et indemnités au mérite. Les propositions qui sont faites aujourd'hui en cette instance de revalorisation de l'indemnitaire pour les administratifs, les ITRF, les infirmiers et les médecins s'inscrivent dans ce cadre du refus de l'augmentation du point d'indice et du développement des primes et indemnités au mérite.

Au moment où le ministre de l'Éducation Nationale décide de restituer 75 millions du budget alloué à l'Éducation Nationale pour l'année 2021 et en particulier 40 millions d'économies réalisées sur le programme « vie de l'élève », programme qui inclut la médecine scolaire et les actions en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap, budget qui permet le recrutement et la rémunération des AESH, la poursuite par le ministère de l'Éducation Nationale d'une politique qui s'inscrit pleinement dans la logique de la loi dite « de transformation de la fonction publique » pour économiser et réaliser toujours plus d'économies budgétaires est inacceptable pour les personnels. Au lieu de recruter des personnels sous statut, le ministre tente de généraliser les heures supplémentaires.

Il les a ainsi élargies aux personnels en temps partiels contre l'avis de toutes les fédérations syndicales : les décrets sont parus en octobre. Dans la même logique, sous couvert de « continuité pédagogique », le ministre veut rendre possibles les heures supplémentaires aux assistants d'éducation qui sont déjà en sous-effectifs. La rémunération envisagée par le ministre, qui prétend ainsi répondre aux préoccupations de pouvoir d'achat, est de 13 euros l'heure. 13 euros de l'heure, pour y compris remplacer en interne un enseignant absent, qui peut l'accepter ?

Dans le 1er degré, nous gardons en mémoire la visite du Président à Marseille lors de laquelle il a annoncé un statut dérogatoire pour 50 écoles marseillaises pour la rentrée 2022, expérimentation qui pourrait être plus largement étendue par la suite, à savoir le recrutement des adjoints par une commission composée de directeurs et partenaires de l'école pour s'assurer que ces adjoints soient pleinement motivés !

Aujourd'hui déjà, dans le cadre des permutations informatisées POP, le Ministre profile 236 postes sur lesquels les enseignants seront recrutés en dehors de tout barème et donc de considération des situations dramatiques que vivent la plupart des collègues qui participent à ces opérations du mouvement.

Et ce profilage sera d'autant plus présent avec la proposition de loi Rilhac qui a pour projet de faire du directeur un supérieur hiérarchique sous la pression constante de lettres de missions émanant directement des IA-DASEN !

Ce dont l'école n'a pas besoin, ce sont des directeurs soumis à des conseils d'école devenus décisionnaires, des directeurs dont la charge de travail ne fait qu'augmenter et qui seraient soumis aux volontés des collectivités territoriales !

Ce dont l'école n'a pas besoin, c'est d'un fonctionnement calqué sur celui d'entreprises privées, basé sur le management et l'autoévaluation !

Ce dont a besoin l'école, Monsieur le Directeur Académique, ce sont des moyens ! Des postes en nombre suffisant et un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires - et non des contractuels- pour faire baisser les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, pour renforcer les RASED et créer les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, abandonner les PIAL, respecter les personnels AESH en créant un statut et en leur versant un vrai salaire...

Monsieur le Directeur académique, ne vous avisez pas de nous répondre que l'Éducation Nationale met les moyens, nous avons déjà évoqué les 75 millions d'euros rendus sur le budget 2021 après les 200 millions d'euros rendus en 2019-2020.

Pour la **FNEC FP FO**, les attaques de l'administration envers le statut des salariés sont multiples et dégradent leurs conditions de travail. Les personnels sont en état de légitime défense... Cette maltraitance institutionnelle doit cesser !

Je vous remercie de votre attention.

Pour la **FNEC-FP-FO**,

Audrey LAGES et Aurélien DUTT